



PREFECTURE DE LA REGION
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mise à disposition du public du projet de Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020

3 avril – 3 mai 2015

Le **Contrat de Plan** est l'instrument privilégié du financement des grands projets structurants pour le territoire régional. Il constitue l'outil principal de programmation des investissements publics. Elaboré dans un contexte de crise économique et sociale, le Contrat de Plan est attendu par les acteurs économiques et les territoires qui ont besoin d'engagements sur les projets qui vont structurer le développement de la région et améliorer la qualité de vie de ses habitants.

Le **Contrat de Projets 2007-2013** a été prolongé par avenant en 2014 pour éviter toute année « blanche » en termes d'investissements.

Son **taux de réalisation, avec plus de 1,5 milliard d'euros investis par l'Etat et la Région**, témoigne de la qualité de sa programmation et de l'engagement des territoires et partenaires du Contrat dans sa mise en œuvre, engagement matérialisé par un cofinancement à hauteur de plus d'1 milliard d'euros. Leur mobilisation est la condition de la réussite du prochain Contrat de Plan.

Peuvent ainsi être cités :

- La création d'une troisième voie ferroviaire entre Marseille-et Aubagne ;
- La réouverture de la ligne Avignon– Carpentras ;

*L'Etat et la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
investiront plus de 1,6
milliard d'euros dans le
Contrat de Plan 2015-2020.*

*Un CPER 2007-2013
prolongé en 2014 pour
maintenir les
investissements :*

- *+ de 1,5 milliard d'euros investis par l'Etat et la Région, plus d'1 milliard ajoutés par les partenaires,*
- *Un des meilleurs taux de réalisation en France,*
- *Des réalisations emblématiques en matière ferroviaire, d'enseignement supérieur, et un soutien aux projets de développement territorial.*

- La création des terminaux à conteneurs sur les bassins Ouest (Fos sur Mer) ;
- Le projet de Campus STIC à Nice Sophia Antipolis qui accueillera à terme près de 3000 nouveaux étudiants et 800 enseignants et chercheurs ;
- La construction d'un ensemble universitaire au centre-ville de Toulon ;
- La Cité des Métiers, « boîte à outil régionale, au service de projets d'orientation, de formation, d'emplois et de création d'activité », à Marseille
- La couverture intégrale du territoire régional en Haut et très Haut débit, au travers du programme régional « Boucle Locale Haut Débit » (pour les zones blanches)
- Le Schéma d'Orientations pour une Utilisation Raisonnée de la Ressource en Eau (SOURCE) : démarche prospective, visant à garantir durablement l'accès à l'eau pour tous, tout en préservant l'état des cours d'eau et des nappes phréatiques ;
- La réhabilitation thermique de logements sociaux ;
- Le Fond Régional d'Art Contemporain (quartier de la Joliette) inscrit dans l'OIN Euroméditerranée ou encore la construction de la Fabrika à Avignon.

En lançant la négociation d'un nouveau Contrat de Plan à l'été 2013 et en revenant à la notion de « Plan », le Gouvernement a conforté l'échelon régional en matière d'aménagement du territoire.

Cette négociation se fonde sur une **concertation avec les acteurs des territoires et les collectivités locales** au premier rang desquelles les Conseils départementaux, Métropoles et intercommunalités.

La préparation du CPER 2015-2020 s'est distinguée des générations précédentes par la définition d'une stratégie régionale, résultat d'une large concertation de l'ensemble des partenaires, élus et forces vives des territoires, préalable à la négociation proprement dite du CPER. Un site internet collaboratif dédié à la concertation a, en outre, reçu plus de 500 contributions tout au long du premier semestre 2014. Adressée au Commissariat Général à l'Égalité des Territoires en mars 2014, cette stratégie a permis à l'Etat d'affiner ses propositions d'enveloppes et de priorisation des projets en vue de la négociation avec la Région.

Suite à la réception du mandat de négociation par le Préfet de Région en novembre 2014, un ensemble de mesures, d'actions et de projets éligibles au Contrat de Plan a ainsi été présélectionné. Cette programmation prévisionnelle a été soumise aux territoires et co-financiers potentiels du Contrat en janvier dernier, au cours de 6 réunions départementales. Il s'agissait d'établir conjointement des priorités d'action et de mesurer les intentions de contributions de chacun des partenaires, facteurs clés de réussite de cette nouvelle période de contractualisation.

Un Contrat de Plan concerté :

- ***2 tournées départementales de concertation, des réunions avec les collectivités,***
- ***+ de 500 contributions sur la plateforme dédiée***
- ***Une consultation du public***

Sur cette base, un **Protocole d'Accord Etat-Région** a été élaboré et approuvé par l'Assemblée régionale le 20 février 2015. Ce dernier acte les principes de négociation et d'intervention de l'Etat et de la Région, les orientations du futur Contrat et les montants financiers associés, engagés par l'Etat-Région.

Y sont annexées, à titre prévisionnel, des listes de projets en matière de mobilité et d'enseignement supérieur et recherche notamment. Leur programmation dans le cadre du Contrat de Plan dépendra toutefois des contributions des partenaires locaux.

***Un Protocole d'Accord
Etat-Région définissant :***

- *Les principes de négociation,*
- *Les orientations du Contrat,*
- *Des projets pré-identifiés en matière de mobilité et d'enseignement supérieur – recherche.*

Ultime étape avant sa finalisation, un **projet de Contrat de Plan doit être mis à disposition du public** entre le 3 avril et le 3 mai 2015 conformément au décret n°2012-616 du 2 mai. Sera également mis à disposition l'avis de l'autorité environnementale et l'évaluation stratégique environnementale.

L'ensemble de ces documents est disponible sur le site internet du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la préfecture de région ainsi que dans les préfectures, à l'Hôtel de Région et en préfecture de région. Le présent projet de projet de CPER est **susceptible d'évoluer dans le cadre de la finalisation des négociations sans pour autant remettre en cause les équilibres globaux affirmés dans le document.**

Le Contrat de Plan Etat-Région 2015– 2020 :

Enveloppes financières prévisionnelles :

Sur la base du mandat de négociation transmis au préfet de région le 18 novembre 2014, **l'Etat dédiera 823.12 M€ au CPER.**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur y consacra pour sa part 835.02 M€.

Tout en recherchant une parité d'engagement sur l'ensemble du Contrat, elle pourra moduler sa contribution, procéder à des décroissements voire ne pas cofinancer certaines opérations pour intégrer les priorités politiques régionales et les enjeux des territoires.

Dans un souci de cohérence des interventions publiques sur les territoires, pour la première fois, le Contrat de Plan rappellera également d'autres modalités d'interventions de l'Etat et de la Région sur les territoires (notamment le Programme des Investissements d'Avenir), sous la forme de crédits dits « valorisés ».

Le prochain Contrat de Plan Etat-Région se déclinera en 5 volets, conformément à la stratégie régionale élaborée en mars 2014

L'emploi et la jeunesse, priorités transversales pour le territoire régional :

Priorité de l'Etat et de la Région, **l'emploi et notamment l'emploi des jeunes, sera abordé de manière transversale dans les différents volets du Contrat de Plan 2015-2020.** Il fait également l'objet d'un volet dédié, doté de **34 millions d'euros** afin de soutenir l'accès et maintien dans l'emploi des publics fragiles, le renforcement de l'égalité professionnelle femmes-hommes, le dialogue social, ou encore l'accompagnement des mutations et la sécurisation des parcours professionnels sur les territoires.

Consolider l'économie régionale de la connaissance et les filières stratégiques

271.86 M€ Etat-Région seront consacrés à l'ensemble des volets de cette priorité.

229.20 M€ pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation :

Pour améliorer les conditions d'études et de vie des étudiants et pour soutenir la recherche et l'innovation, l'Etat et la Région soutiendront :

- la rénovation et la modernisation des campus universitaires,
- la création de logements étudiants,
- les actions de soutien et de conseil pour développer l'innovation, en particulier pour la création d'entreprises innovantes, à destination principalement des TPE et des PME,
- la mise en œuvre de projets d'envergure.

Une liste des projets identifiés pour ce volet est annexée au projet de CPER.

Développement de l'innovation et des filières d'avenir :

L'Etat et la Région appuieront les projets visant à la fois la consolidation et la création de nouvelles filières industrielles, mais aussi la croissance et l'emploi des PME et des entreprises innovantes qui ont vocation à être financés par le Programme des Investissements d'Avenir. A cette fin, l'Agence Régionale d'Innovation et d'Internationalisation sera mobilisée.

A noter qu'une part du Programme des Investissements d'Avenir est régionalisée à titre expérimental dans le cadre du Contrat de Plan. Ainsi, un fonds de 20 M€ abondé à parité par l'Etat et la Région sera dédié dédiés aux projets d'innovation des entreprises régionales.

Développement des infrastructures, des services, et des usages numériques

Le Contrat de Plan soutiendra l'actualisation de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN) et celle des schémas départementaux. Le soutien aux projets structurants de déploiement du haut et du très haut débit sur les territoires dans les zones non couvertes par l'initiative privée sera assuré hors Contrat de Plan.

Par ailleurs, le CPER cherchera à conforter le potentiel d'innovation et de développement économique lié au numérique, mais également à faire en sorte qu'il « irrigue » largement l'ensemble de l'économie, de la société et des territoires de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi seront soutenues la mise en place d'infrastructures régionales de données, la structuration d'écosystèmes territoriaux d'innovation numérique et la mise en place de plateformes de services numériques de type « informatique en nuage » (e-administration, e-education, e-santé, réseaux de distribution d'électricité « intelligents », etc.).

Dynamiser l'accessibilité multimodale

L'action de l'Etat et de la Région au service de l'égalité des territoires nécessite la poursuite des investissements consacrés à la mobilité durable et au renforcement de l'accessibilité des territoires du CPER précédent. **Plus de 773 M€ seront dédiés à ce volet** par l'Etat et la Région. Il regroupe les investissements ferroviaires (408.20 M€), routiers (207.20 M€), portuaires (78.30 M€) et en faveur des modes doux (5 M€).

Les financements entre Etat et Région pourront être décroisés selon les volets. En particulier, la Région donnera une priorité claire aux investissements ferroviaires.

Une liste des projets identifiés pour ce volet est annexée au projet de CPER.

Ferroviaire

Le réseau ferroviaire de *Provence-Alpes-Côte d'Azur* est aujourd'hui saturé, d'autant plus que l'offre et la fréquentation ont fortement augmenté ces dernières années. L'état de l'infrastructure et la limite des capacités dégradent la qualité de service. L'enjeu est donc de **conforter l'augmentation du volume de l'offre par des interventions sur l'infrastructure** permettant à la SNCF de la réaliser au mieux.

Les investissements réalisés viseront également à créer une **armature primaire de transport**

métropolitain à Nice Côte d'Azur et Aix-Marseille Provence, afin d'améliorer les relations entre les pôles au sein des deux espaces métropolitains. C'est par exemple l'objectif de la poursuite de la modernisation de la ligne Aix-Marseille.

La **régénération des lignes secondaires**, enjeu majeur d'aménagement du territoire régional et de solidarité territoriale, sera également soutenue. Ce sera le cas pour la Ligne des Alpes ou pour les Chemins de Fer de Provence par exemple.

L'amélioration de la capacité des gares, avec notamment l'allongement des quais et leur accessibilité aux personnes à mobilité réduite, est aussi une priorité pour l'Etat et la Région.

Enfin, **les études pour de futurs projets** et en particulier les études et acquisitions foncières portant à plus long terme sur les investissements liés à la Ligne Nouvelle seront programmées.

Routier

Les projets d'infrastructures routières inscrits dans le projet de CPER concernent en priorité :

- **L'amélioration des connexions aux grands axes de transports internationaux pour valoriser les atouts géographiques et socio-économiques de la région.** Il s'agit notamment d'améliorer la desserte du Grand Port Maritime de Marseille, avec l'objectif de conforter le rôle économique de la place portuaire, par des voies d'accès depuis l'est (via Marseille) et le nord (via Miramas) adaptés aux trafics inhérents au développement du port, tout en limitant l'impact de ce trafic sur les populations.
- **La modernisation des transports dans les grandes aires urbaines :** elle doit permettre en particulier la réduction des congestions chroniques du réseau, par la modernisation des échangeurs autoroutiers de la métropole Aix-Marseille Provence et par la mise en œuvre de projets de contournement d'agglomérations sur les itinéraires de grand transit, opérations engagées lors des précédents Contrats de Plan et contribuant à l'amélioration de la qualité de vie des populations en éloignant le trafic des centres urbains.
- **le désenclavement et l'accessibilité des territoires :** l'objectif est, de sécuriser les itinéraires existants par une fluidification des échanges, une reconfiguration des secteurs les plus « accidentogènes » et la mise en œuvre de mesures de protection contre les risques naturels en particulier sur les itinéraires alpins.
- **L'amélioration de la qualité environnementale du réseau :** sont notamment visées les opérations de traitement des points noirs bruit sur le réseau routier national et l'aménagement et la requalification des berges du Drac sur la RN85.

Portuaire et fluvial :

Le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) fera l'objet d'un volet spécifique dans le Contrat de Plan afin de confirmer son rôle dans l'économie nationale et régionale et

d'affirmer sa vocation de grand vecteur d'échanges du sud de l'Europe.

Ainsi, le **soutien à l'activité de transport conteneurisé**, qui passe par le développement des terminaux du GPM sur les bassins Ouest et par la modernisation du **terminal de Mourepiane** sur les bassins Est seront prioritaires pour le CPER.

Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique

275.28 M€ seront consacrés par l'Etat et la Région à ce volet qui vise, en fonction des situations, à amorcer, amplifier et accompagner le changement de nos modes de production, de consommation, d'utilisation des ressources énergétiques et naturelles.

Ce volet transition écologique et énergétique se déclinera autour de 3 grands axes d'intervention :

- **Énergie- changement climatique, économie circulaire et de ressources**, pour améliorer la performance énergétique des bâtiments et développer des filières de production d'énergies renouvelables mais aussi développer l'économie circulaire ;
- **Prévention des risques** : il s'agira de prendre en compte toute la chaîne « amont » de gestion des risques : connaissance scientifique, développement, mutualisation et coordination des moyens affectés à la prévision de risques, aux dispositifs d'alertes, réalisation d'ouvrages de protection, ... ;
- **Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources naturelles** : seront soutenues les initiatives visant à préserver et reconquérir la biodiversité terrestre, favoriser une meilleure gestion de la ressource en eau, préserver le bon état écologique du milieu marin.

Assurer un développement solidaire des territoires

Plus de 303.30 M€ seront dédiés au volet territorial du Contrat de Plan pour assurer un développement solidaire des territoires de *Provence-Alpes-Côte d'Azur*.

Développement équilibré des territoires

Les opérations de ce volet, qui représentent près de 164 M€, seront programmées au cours de la mise en œuvre du Contrat de Plan. Elles devront s'inscrire dans l'un des axes suivants :

- **Economie** : accompagnement des territoires en mutation, notamment industrielle ; développement local et innovation numérique en faveur des territoires ruraux et périurbains ;
- **Structuration des territoires** : renforcement et aménagement soutenable des centralités des territoires ruraux et périurbains notamment, amélioration de l'offre de services publics ;
- **Territorialisation de la transition écologique et énergétique** : projets de mobilité durable innovants et alternatifs, mise en œuvre le Schéma Régional Climat Air Energie, actions en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable, ...
- **Soutien à l'ingénierie territoriale** ;

- **Santé** : développement d'outils de connaissance partagés ; confortement d'une offre de soin de proximité et de qualité accessible aux publics les plus en difficultés ;
- **Culture** : valorisation du patrimoine régional et renforcement de l'accès à la culture.

Volet politique de la Ville

Doté de 107 M€, il sera articulé autour de trois piliers :

- **Egal accès de tous les habitants du quartier aux droits et aux services publics et promotion de l'innovation sociale** ;
- **Rénovation du cadre de vie et renouvellement urbain** : au sein de cette mesure seront contractualisées 23 opérations dites d'intérêt régional, en sus des opérations déjà retenues par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine au titre des opérations d'intérêt national;
- **Développement de l'activité économique et de l'emploi, sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle** notamment des jeunes les plus en difficulté.

Présentation territorialisée des interventions concernant les espaces métropolitains et les grandes agglomérations régionales :

Sont précisés les enjeux et les opérations identifiées dans le CPER (mobilité et enseignement supérieur notamment) pour les espaces métropolitains de la région : Aix-Marseille Provence et Nice Côte d'Azur ainsi que ses principales agglomérations, Toulon Provence Méditerranée et le Grand Avignon, incluant les opérations d'intérêt national (OIN) Plaine du Var et Euroméditerranée.

| Volets thématiques | Crédits contractualisés (en M€) | |
|--|------------------------------------|---------------|
| | Etat | Région |
| L'emploi et la jeunesse, priorités transversales pour le territoire régional | 17 | 17 |
| Consolider l'économie de la connaissance et les filières stratégiques | 136,91 | 134,95 |
| Dynamiser l'accessibilité multimodale | 372,30 | 401,40 |
| Affirmer le cap de la transition écologique et énergétique | 141,45 | 133,83 |
| Assurer un développement solidaire des territoires | 155,46 | 147,84 |
| TOTAL en M€ | 823,12 | 835,02 |